

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de Septembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 07 – représenté : 1		08/14
CC Pays Fontenay Vendée		
DEBORDE Bruno	AUCHAY SUR VENDEE	Suppléant
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
PAGEAUD Romain	VELLUIRE SUR VENDEE	Suppléant
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 10 – représentés : 1		11/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés 0		03/10
Total présents :		33
Total représentés :		2
Total présents et représentés :		35/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : BALISAGE CANAL DE LUÇON – DELIB N°63/2025

Dans le cadre des opérations de baccages menées sur le Canal de Luçon, le bac dévaseur du SmVSA doit être mobilisé pour rejoindre l'ouvrage de la Pointe aux Herbes, en partant de la Baie de l'Aiguillon.

Bien que le bac soit équipé d'un **système GPS** permettant de suivre le **chenal** et d'éviter les **vasières**, le **risque d'échouement** demeure réel. Ce déplacement nécessite donc une vigilance particulière et une coordination rigoureuse pour sécuriser la navigation.

Afin de **sécuriser la navigation** et de **faciliter le guidage du bac**, il est proposé de mettre en place un **balisage physique** le long du chenal :

- ✚ **Longueur concernée** : 3,5 km
- ✚ **Type de balisage** : pieux exotiques de 5 à 6 mètres de long
- ✚ **Nombre total de pieux** : 50
- ✚ **Espacement prévu** : tous les 50 à 100 mètres

Ce balisage permettra de matérialiser visuellement le tracé du chenal et de limiter les risques d'erreur de trajectoire ou d'échouement.

Estimation financière :

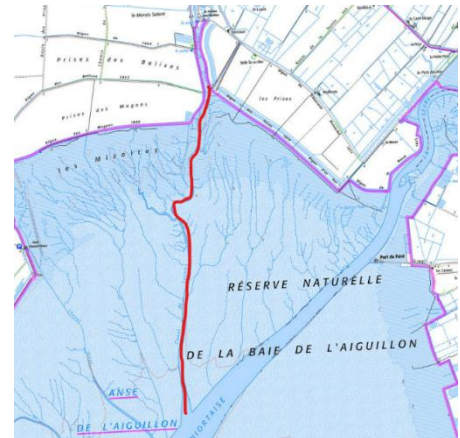
Poste	Détail	Montant
Fourniture des pieux	25 pieux de 5 m + 25 pieux de 6 m	2 653,14 € HT
Intervention	½ journée de balisage	1 200,00 € TTC
Total estimé	—	3 853,14 € TTC

Cette opération nécessite une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), la Baie de l'Aiguillon relevant du Domaine Public Maritime. Ce délai administratif pourrait décaler les travaux et entraîner une évolution des prix.

Il est donc proposé d'intégrer une marge de sécurité budgétaire dans les devis pour anticiper toute hausse éventuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ Donne son accord de principe pour la réalisation de cette intervention dans la limite d'un montant maximum de 4 500 € TTC ;
- ✓ Autorise le Président à signer les devis et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme,
 LE PRESIDENT,
 Arnaud CHARPENTIER